Logo de l’organisme garant

Organisme garant X

Adresse :

Tél.

**ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIÈRE**

**Contrat de garantie n°**

L'organisme garant X, au capital de …………….  dont le siège social est situé……………………….. , représenté par Mme M ………………………………. , atteste que l'école de conduite :

École de conduite XXX

Adresse

00000 VILLE

Et représenté par

M. XXX

bénéficie de la garantie financière (dans le cadre du contrat de garantie n° ………... ) dans les conditions prévues par l'article 6 du contrat de labellisation figurant en annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite », pour la somme de XX 000 euros.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

La garantie financière doit couvrir l'ensemble des formations préparant aux différents examens, dispensées au sein d'une école de conduite ou d'une association labellisée. Ces examens débouchent sur la délivrance d'une catégorie du permis de conduire, telles que A1, A2, B, C, D...
Les formations qui ne sont pas sanctionnées par un examen pratique du permis de conduire n'entrent pas dans le champ de la garantie financière (AM et A).

Signature de l’organisme garant